

Montagny-près-Yverdon

Temple

Tarifs pour la location

Lorsque la demande de location est effectuée par :

- Un-e habitant-e de Montagny-près-Yverdon et Valeyres-sous-Montagny ;
- Un-e habitant-e d'une Commune membres de la Paroisse ne disposant pas de lieu de culte ;
- Un-e habitant-e d'une Commune de la Paroisse dont le lieu de culte est déjà occupé.

Le Temple est mis à disposition gratuitement été, comme hiver.

Lorsque la demande de location est effectuée par :

- Un-e habitant-e d'une Commune membres de la Paroisse qui choisit spécialement notre Temple ;
- Une personne extérieure à la Paroisse.

Les tarifs suivants s'appliquent :

Été (du 01.05 au 30.09) : CHF 200.-

Hiver (01.10 au 30.04) : CHF 300.-

Adopté par la Municipalité le 26 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



F. R. Rohner

La Secrétaire :



C. Ginier

